République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le sept octobre, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cassagnoles au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1er octobre 2026
Date d'affichage : le 1er octobre 2026
Nombre de délégués : 56
En exercice : 56
Présents : 40
Votants : 40 + 6 = 46
Votants par procuration : 6
Absents excusés : 8
Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philipe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette, MM.MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M., MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :
M. CAHU Robert à M. CONDOMINES Robert
M. DAUTHEVILLE Jacques à M. DELORME Jean-Martin
M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. GAILLARD Olivier à M. MARION Cédric
M. ALLEN Cédric à Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan

Absents excusés : MM. METGE Alain, PINCHARD Philippe, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, Mme MEUNIER Hélène, M. SOULIER Cyril, Mme LEFORT Véronique, M. MONEL José.

Absents : MM. SALA Michel, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h05

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_128_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°128/2026 : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Fabien CRUVEILLER indique que lors de la séance du conseil communautaire du 29 avril 2026, les conseillers communautaires ont désigné les représentants à la commission d'appel d'offre.

Il précise que le 04 mai 2026, la délibération du conseil communautaire portant élection des membres de la commission d'appel d'offre (CAO) est déposée sur la plateforme ACTES au titre du contrôle de légalité.
Suite au contrôle de légalité, la préfecture nous a informé que la délibération n'est pas en concordance avec l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que *" II.-La commission est composée : a) Lorsqu'il s'agit* [...] *d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;* [...] *Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires."*

La délibération précise que Monsieur Fabien Cruveiller, président de la communauté de communes est d'une part candidat à la CAO et d'autre part président de droit.
Or, l'article L1411-5 du CGCT sus-rappelé précise que la commission est composée d'un président puis des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus.

Les textes ne prévoient pas l'élection de six suppléants.

Il précise qu'il convient de modifier la délibération 091/2026 en procédant à l'élection des 5 membres suppléants de la commission d'Appel d'Offre
Pour rappel, les membres suppléants sont :

- MOH Cyril
- CASTANON Philipe
- BERTO Stéphan
- MARTIN Laurent
- LAURENT Stéphanie
- AGNIEL Virginie

Fabien CRUVEILLER indique qu'il convient qu'un membre suppléant se retire de la liste.
Philipe CASTANON propose son retrait de la liste des membres suppléants à la commission d'Appel d'Offre

Le Conseil communautaire ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-5 et L 1414-2 ;
Considérants que Philipe CASTANON propose de se retirer de la liste des membres suppléants,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'élire et d'arrêter la composition la Commission d'Appel d'Offre comme suit :

TITULAIRES*	SUPPLEANTS
Robert CONDOMINES	Cyril MOH
Nicolas DREVON	Stéphan BERTO
Delphine SEGURA	Laurent MARTIN
Laurent GAUBIAC	Stéphanie LAURENT
Lionel JEAN	Virginie AGNIEL

- d'instituer la CAO en tant qu'instance à caractère permanent ;
- d'autoriser le Président à réunir la CAO pour qu'elle émette un avis consultatif sur un marché public inférieur au seuil de procédure formalisée ;

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_128_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

* Pour mémoire, le Président de la Communauté de communes est Président de droit de la commission DSP.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le : 12.10.26
- de la publication : 12.10.26

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_128_71